

Annexe au règlement intérieur

**CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA AU
LYCEE ANTONIN CAREME internat et externat**

RÉSEAU PÉDAGOGIQUE

Cette charte s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur.

Code Civil : articles 9, 1382, 1383, 1384.

Code pénal : articles 226-1, 226-2, 226-8, 226-16 à 226-22.

Loi N°78-17 du 6 janvier 1978 (Informatique, Fichiers & Libertés) Loi N°95-597 du 1er juillet 1992 (Code de la propriété intellectuelle)

Circulaire N°2004-035 du 18 février 2004 (protection du milieu scolaire et l'usage d'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs).

PRÉAMBULE

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Education nationale. Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif.

La charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein du lycée, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

La charte précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés. Ces règles s'appliquent à tout utilisateur des réseaux pédagogiques au sein du lycée et de l'internat.

On appelle utilisateur toute personne, quel que soit son statut : élève, enseignant, technicien, administratif, stagiaire...appelée à utiliser les ressources informatiques et réseaux pédagogiques du lycée.

1. Le réseau du Lycée A. Carême

1.1. Ressources disponibles

Le serveur du réseau du lycée A. Carême offre :

- Un compte personnel à tous les professeurs, personnels, vie scolaire... et élèves du lycée qui se connectent par identifiant et mot de passe
- Une zone du disque dur du serveur pour le stockage des travaux personnels avec possibilité de limitation par compte, sans exécutables porteurs éventuels de virus
- L'accès à tous les programmes publics disponibles sur le serveur et l'internet
- Dans le cadre monlycee.net ou Pronote d'un stockage en ligne

1.2. Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au serveur informatique du lycée. Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

2. Respect des règles

Engagement du lycée :

- Le lycée A. Carême s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- Le lycée A. Carême s'efforce de maintenir le service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.

- Le lycée A. Carême n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle sur le contenu des messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés
- Le lycée A. Carême se réserve la possibilité de contrôler à priori et/ou à postériori les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.
- Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système

Engagement de l'utilisateur

- L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service, et notamment les listes d'adresses, que pour son objectif pédagogique et éducatif. Il accepte un contrôle à postériori de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.
- L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Il s'interdit à l'occasion du service proposé par le lycée de faire de la publicité sur des produits ou des services du commerce
- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du service, et notamment à ne pas :
 - ❖ Masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui
 - ❖ Altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation
 - ❖ Interrompre le fonctionnement normal du réseau ou de l'un des systèmes connectés au réseau
 - ❖ Se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé
 - ❖ Porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants
 - ❖ Modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau
 - ❖ Utiliser les programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
 - ❖ Introduire des programmes nuisibles (virus ou autres)
 - ❖ Modifier sans autorisation la configuration des machines
- Il s'engage à informer le lycée de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels
- Il s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition dans les salles de classe et à signaler tout dysfonctionnement rencontré dès le début du cours (matériel défectueux, câbles débranchés...). Dans le cas contraire, il sera tenu pour responsable des détériorations constatées."
- Il s'engage à amener l'ordinateur portable fourni par la région Île-de-France à chaque cours et à en prendre soin. L'utilisation de ces ordinateurs est assurée par un identifiant propre qui entraîne les mêmes responsabilités que lors d'une connexion sur le matériel du lycée.
- Il accepte que le lycée dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique.

3. Sanctions

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau temporaire ou définitive ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

.....

Nom : Prénom : Classe :

Je déclare avoir pris connaissance de la charte d'utilisation du réseau pédagogique et m'engage à la respecter.

Signature du responsable légal :